

FRAIS D'ACTES : SUCCESSION

Informations - conseils		
* RDV avant ouverture de dossier : 181,50 €/heure TVAC après la première 1/2 heure gratuite - déduit du décompte global si réalisation de l'opération		
* Demander une recherche d'origine de propriété (Si pas gratuit dans le cadre d'un acte d'héritage immobilier dans les 6 mois du décès)	HTVA 45,00€	TVAC 54,45€
Estimations immobilières :		
* Estimation sans rapport avec déplacement		
* Rapport estimatif	165,00€	199,65€
* Frais de déplacement (plus de 10km de l'étude)	250,00€	302,50€
	1,21€/km	1,46€/km
Frais de dossier comprenant :		
* Frais pour les recherches bancaires * Recherches cadastrales * Recherches à l'enregistrement * Recherches fiscales * Recherches au Registre Central des Testaments * Recherches au fichier des avis de saisie * Une réunion d'introduction * Correspondances * Analyse juridique du dossier		
Il est à noter qu'un supplément de salaire peut être facturé par l'étude en fonction de la complexité du dossier.		
Réunion extraordinaire avec les héritiers	150,00€/h entamée	181,50€/h entamée
Paiement des factures via l'étude	75,00€	90,75€
Procuration pour liquider la succession :		
* Procuration authentique		
* Procuration sous seing privé		346,45€
	60,50€	
Formalités succession taux 0%	Entre 350,00€ et 500,00€	Entre 423,50€ et 605,00€
Formalités liées au testament du défunt :		
* Dépôt du testament holographique		
* Enregistrement du testament authentique		523,50€
	255,70€	
Acte d'héritage		
* Certificat d'héritage pour les comptes bancaires si le dossier est traité par l'étude		
* Certificat d'héritage pour les comptes bancaires si le dossier n'est pas traité par l'étude		121,00€
	620,00€	

FRAIS D'ACTES : SUCCESSION

* Acte d'hérédité immobilier dans les 6 mois décès (1 bien immeuble)	346,00€ +135,00€ par immeuble suppl	418,66€ + 163,35€ par immeuble suppl
* Acte d'hérédité immobilier après les 6 mois décès (1 bien immeuble)		1.250,00€ + 163,35€ par immeuble suppl
* Acte d'hérédité immobilier après les 6 mois décès (1 bien immeuble) si la succession n'est pas traitée par l'étude		1.350,00€ + 163,35€ par immeuble suppl
Acte de renonciation à succession (sauf gratuité si actif net de - de 6.093,20€)		Entre 550€ et 750€
Acte d'acceptation sous bénéfice inventaire		Entre 550€ et 750€
Inventaire (le coût pourra être majoré compte tenu de la masse successorale à inventorier)		Entre 900,00€ et 1.800,00€
Requête d'envoi en possession	150,00€	181,50€
Acte de délivrance de legs		534,00€
Demande de dispense de dépôt de déclaration de succession	250,00€	302,50€
Honoraires de la déclaration succession (+ déclaration de succession complémentaire)		
Ligne directe		
Tranches	Pourcentage (HTVA)	
De 0,00 € à 32.000,00 €	1,50%	
De 32.000,00 € à 120.000,00 €	1,15%	
De 120.000,00 € à 300.000,00 €	0,75%	
Plus de 300.000,00 €	0,40%	
Ligne collatérale et autres		
Tranches	Pourcentage (HTVA)	
De 0,00 € à 32.000,00 €	1,88%	
De 32.000,00 € à 120.000,00 €	1,43%	
De 120.000,00 € à 300.000,00 €	0,90%	
Plus de 300.000,00 €	0,45%	
Honoraires de liquidation des fonds en l'étude et gestion	2,00% du montant	
Liquidation des avoirs bancaires (instructions de liquidation aux banques)	75,00€/banque	90,75€/banque